

MC/2081

**Original: anglais
27 juin 2002**

QUATRE-VINGT-QUATRIEME SESSION

**RAPPORT SUR LA QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIEME SESSION
DU COMITE EXECUTIF**

SOMMAIRE

| | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| OUVERTURE DE LA SESSION | 1 |
| a) Pouvoirs des représentants et observateurs | 1 |
| b) Adoption de l'ordre du jour | 1 |
| RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES TRAVAUX DE L'ORGANISATION POUR L'ANNEE 2001 | 1 |
| RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2001 | 3 |
| DECLARATION D'UN REPRESENTANT DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL | 3 |
| REVISION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2002 | 5 |
| BAREME DES QUOTES-PARTS POUR 2003 | 5 |
| AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU SOUS-COMITE DU BUDGET ET DES FINANCES | 6 |
| a) Contributions restant dues à la partie administrative du budget | 6 |
| b) Recherche d'une solution systématique à l'utilisation de l'excédent dégagé par la partie administrative du budget | 6 |
| c) Soutien aux Etats Membres en développement et en transition – Fonds 1035 .. | 7 |
| d) Sécurité du personnel | 7 |
| e) Echange de vues sur l'aperçu préliminaire du Programme et Budget pour 2003 | 8 |
| AUTRES QUESTIONS | 9 |
| LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION | 10 |
| CLOTURE DE LA SESSION | 10 |

RAPPORT SUR LA QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF

OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le Comité exécutif s'est réuni pour sa quatre-vingt-dix-neuvième session au Palais des Nations à Genève, le mardi 4 juin 2002, sous la présidence de M. F. Barreiro Perrotta (Paraguay). Il a tenu une seule séance. 1/

2. Ont assisté à cette session les représentants des membres suivants du Comité exécutif 2/: Allemagne, Belgique, Canada, Costa Rica, Croatie, Etats-Unis d'Amérique, Honduras, Italie, Japon, Norvège, Paraguay, Pérou, Thaïlande, Tunisie et Yémen.

3. En outre, les Etats Membres suivants étaient représentés par des observateurs: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bénin, Bulgarie, Cap-Vert, Chili, Chypre, Congo, Côte d'Ivoire, Danemark, Equateur, Egypte, El Salvador, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Guinée, Haïti, Hongrie, Iran (République islamique d'), Israël, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Ukraine, Venezuela, Yougoslavie et Zambie. 2/

a) Pouvoirs des représentants et observateurs

4. Le Comité exécutif a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants et observateurs des Etats Membres et les avait trouvés en bonne et due forme.

b) Adoption de l'ordre du jour

5. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour publié dans le document MC/EX/637/Rev.1.

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES TRAVAUX DE L'ORGANISATION POUR L'ANNEE 2001

6. Le Comité exécutif a examiné le Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2001 (MC/2080).

7. Un délégué, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a fait observer que le caractère de plus en plus universel des problèmes migratoires se reflétait dans l'expansion de l'Organisation. Au cours des dernières années, les Etats Membres africains de l'Organisation avaient plus que doublé. Le Rapport reflétait le niveau positif de l'engagement de l'OIM en Afrique et le caractère opportun de ses interventions pour résoudre les problèmes migratoires des Etats africains.

1/ Il est rendu compte plus en détail des débats dans le procès-verbal de séance (MC/EX/SR/436).

2/ Voir liste des participants (MC/EX/644).

Le Groupe d'Etats africains espérait voir un niveau d'engagement plus élevé encore de la part de l'OIM, dans une mesure qui lui permette de répondre toujours mieux aux besoins de l'Afrique grâce à une approche globale et équilibrée des questions migratoires, tenant compte des caractéristiques spécifiques des sous-régions. Des mécanismes essentiels tels que le Fonds 1035, destiné à appuyer des projets de migration dans les pays en développement, ou encore l'initiative Migrations pour le développement en Afrique (MIDA), étaient de nature à jouer un rôle déterminant dans le renforcement des capacités de l'Afrique en termes de ressources humaines dans les secteurs de développement clés. L'adoption d'un dialogue constructif en matière de politiques migratoires dans le cadre du Conseil était une mesure positive.

8. D'autres orateurs se sont félicités de l'organisation d'un forum de haut niveau consacré à la politique migratoire au sein du Conseil; ils ont suggéré de mener davantage de recherches sur la migration et la mondialisation, et sur la migration de main-d'œuvre; ils ont souligné l'importance des travaux du Groupe d'action sur l'asile et la migration (AGAMI) dans le contexte migration/refuge; ils ont estimé qu'une évaluation des résultats du programme de décentralisation de l'OIM serait bienvenue à ce stade; et en liaison avec la lutte contre la traite des êtres humains, ils ont instamment prié l'OIM de mettre au point des programmes traitant également du problème de l'introduction clandestine d'êtres humains, tel que reflété dans les protocoles additionnels à la Convention contre le crime transnational organisé (Palerme 2000).

9. Le porte-parole d'un autre groupe de pays a félicité l'OIM pour son assistance humanitaire et pour ses activités de lutte contre la traite et l'introduction clandestine d'êtres humains, et mis en lumière un certain nombre de développements positifs, tels que la mise sur pied d'un forum international sur la migration à l'occasion des sessions du Conseil; la participation de l'OIM dans le cadre des processus globaux interorganisations des Nations Unies; sa coordination croissante avec le Comité permanent interinstitutions, avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et avec d'autres partenaires actifs sur la scène humanitaire; et enfin l'établissement d'un Fonds d'intervention rapide pour les transports. La sécurité du personnel revêtait une importance majeure: une étroite coopération avec le Système de sécurité des Nations Unies (UNSECOORD) devait donc être maintenue par souci d'établir des mécanismes s'accordant mieux avec les besoins de l'OIM. S'agissant des questions administratives, le principe de la croissance nominale zéro devait être maintenu en 2002 et 2003; des efforts devaient continuer d'être faits en vue de trouver une solution systématique au problème de l'utilisation des excédents; et les pays devraient être priés d'acquitter leurs arriérés de paiement de contributions assignées.

10. D'autres orateurs ont jugé le moment bien choisi pour mener une analyse approfondie des structures et des procédures de gestion de l'OIM. En outre, les documents pourraient être présentés dans un format plus clair et les documents majeurs de l'Organisation se rapportant à des activités de programmation et de mobilisation de fonds pourraient être fusionnés en un document unique plus clair. L'OIM était invitée à témoigner de sa préoccupation face aux violations graves des droits de l'homme à l'encontre des migrants. A propos du Fonds 1035, les pays devraient pouvoir disposer d'informations suffisantes concernant la progression des efforts de mobilisation de fonds en faveur des projets de migration.

11. Le Comité exécutif a pris note du Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2001.

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2001

12. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a résumé l'examen fait par le Sous-Comité du Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2001 (MC/2079). Un représentant des vérificateurs externes des comptes de l'OIM, c'est-à-dire du Bureau des Commissaires aux comptes de Norvège, a prononcé une déclaration dans laquelle il indiquait que les comptes de l'Organisation pour la période concernée reflétaient correctement et équitablement les ressources et les dépenses de programmes de l'Organisation et félicité l'Administration pour ses efforts en vue de maintenir la transparence et de gérer efficacement les ressources. Lors du débat qui a eu lieu au sein du Sous-Comité, trois questions ont plus particulièrement été traitées. Premièrement, le report d'une somme de 1.014.641 CHF dans la partie administrative du budget comprenait des ressources additionnelles à hauteur d'un million de francs suisses provenant des contributions assignées des nouveaux Etats Membres allouées à des fins particulières, ainsi que l'excédent s'élevant à 14.641 CHF. Le report dans la partie opérationnelle du budget se rapportait à des projets spécifiques relevant de différents services, lesquels projets étaient toujours en cours de réalisation à la fin de l'année. Deuxièmement, le Fonds fiduciaire FONAPAZ était géré par l'OIM pour le compte du Gouvernement guatémaltèque, et le solde à la fin de l'année s'élevait à environ 2,3 millions de dollars. Troisièmement, le Fonds d'intervention rapide pour les transports avait fonctionné comme prévu et avait été utilisé pour quatre activités différentes en 2001. Les avances versées à l'aide du Fonds, et notamment celles qui avaient servi à l'opération d'urgence en Guinée seraient intégralement remboursées avant la conclusion de chaque opération. Le Sous-Comité du budget et des finances avait recommandé que le Comité exécutif approuve le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2001.

13. Le Comité exécutif a adopté la résolution N° 104 (XCIX) concernant le Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2001 et le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2001.

DECLARATION D'UN REPRESENTANT DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL

14. Le Président du Comité de l'Association du personnel (SAC) a prononcé une déclaration mettant en lumière les domaines dans lesquels des progrès pourraient être réalisés en matière de gestion du personnel.

15. Sur la question majeure de la sécurité du personnel, le Comité de l'Association du personnel a appris avec inquiétude à la fin de 2001 que l'Administration envisageait de quitter le Système de sécurité des Nations Unies (UNSECOORD) afin de réduire les coûts et d'accroître sa flexibilité sur le terrain opérationnel. Il était très important que le personnel de l'OIM soit consulté et tenu informé par l'Administration dans ce domaine. Etant donné que le consensus général au sein du personnel était que l'OIM devait rester au sein du système UNSECOORD, l'Association du personnel s'était réjouie d'apprendre que l'Administration avait décidé de ne pas quitter l'UNSECOORD en 2002 et qu'elle continuerait d'examiner la situation. S'agissant de la sélection du personnel, un manque de cohérence avait été déploré dans l'application des critères de recrutement régissant la création des postes et la façon dont ils étaient pourvus. Le Statut et Règlement du personnel exigeait que les avis de vacances d'emploi soient publiés et que les procédures établies en matière de sélection soient respectées pour toutes les vacances de postes, ce qui supposait entre autres d'examiner en premier lieu les candidatures internes. Plusieurs nouveaux postes de haut niveau avaient été pourvus au sein du nouveau programme sur les

politiques et la recherche en matière migratoire avant publication des avis de vacances de poste. Un autre motif de préoccupation était la proposition faite par l'Administration que les nominations à caractère politique et les promotions puissent être décidées par le Directeur général, sans tenir compte des procédures normales.

16. Un système relativement simple d'évaluation du comportement professionnel était à l'étude entre l'Administration et le Comité de l'Association du personnel, le but étant de mettre en place un système de gestion du personnel plus équilibré et moins subjectif, ainsi que des méthodes plus transparentes et plus équitables en matière de recrutement, de rotation, de formation du personnel et de développement des carrières. Un groupe mixte composé de représentants de l'Administration et du Comité de l'Association du personnel travaillait actuellement à l'amélioration de la formation du personnel. Le SAC était donc préoccupé par les coupes budgétaires qui avaient été faites dans ce domaine. Les conditions de travail, notamment sur le terrain, étaient une autre source d'inquiétude et il y avait encore un certain nombre de pays où les normes généralement appliquées par l'OIM en matière de sécurité sociale n'étaient pas respectées.

17. Il fallait espérer que la délocalisation de fonctions à Manille pourrait se faire sans effet néfaste sur le personnel ni sur l'Organisation. L'Administration avait promis qu'il n'y aurait aucun licenciement. Une analyse coût-avantage avait été demandée par le Comité de l'Association du personnel avant toute délocalisation. La proposition de délocalisation de l'unité s'occupant du traitement des demandes de remboursement de frais médicaux pour le personnel avait suscité une inquiétude considérable au sein du personnel, lequel craignait que le niveau de couverture de l'assurance médicale et les services s'y rapportant n'en pâtissent. Le Comité de l'Association du personnel avait demandé qu'un rapport soit établi sur le fonctionnement de la première unité à délocaliser, à savoir la technologie de l'information, rapport qui montrerait si cette unité fonctionnait de manière satisfaisante et si des économies avaient ainsi pu être réalisées.

18. Un groupe de travail conjoint avait mené une enquête au sein du personnel à tous les niveaux à propos de la Caisse de prévoyance, une initiative revêtant une importance particulière dans la mesure où l'OIM ne disposait pas d'une caisse des pensions pour son personnel. Etant donné l'espérance de vie accrue et les rendements moindres sur les investissements sans risque, le plan de retraite, qui reposait sur le paiement de sommes forfaitaires correspondant au nombre d'années de travail atteint à la cessation de service, était une source croissante de problèmes pour le personnel dont l'âge se rapprochait de l'âge de départ à la retraite, soit 62 ans. Différentes options étaient explorées en vue d'améliorer cette situation.

19. Une amélioration de la consultation, en temps voulu, avec le personnel, et une approche totalement transparente des questions de personnel étaient une condition préalable *sine qua non* d'une bonne coopération entre l'Administration et les membres du personnel. En conclusion, le représentant du Comité de l'Association du personnel a rendu un vibrant hommage aux membres du personnel de l'OIM dans le monde entier, travaillant en ce moment dans des conditions souvent extrêmement pénibles, parfois au risque de leur vie, pour venir en aide aux migrants et aux réfugiés.

20. Différents orateurs se sont félicités d'avoir été informés des préoccupations exprimées par le représentant de l'Association du personnel; ils ont souligné plus particulièrement le besoin d'adhérer aux procédures établies en matière de recrutement et d'assurer la transparence dans les questions de gestion de personnel; ils ont également exprimé leur préoccupation à propos de la question des nominations à caractère politique, celles-ci risquant d'avoir un effet néfaste sur

l'efficacité et le recrutement. Un délégué a fait observer que, s'il fallait effectivement accorder l'attention voulue aux candidatures internes qualifiées, les candidats de l'extérieur devaient également pouvoir bénéficier des opportunités de recrutement, notamment afin d'améliorer la représentation géographique au sein du personnel.

21. Une remarque générale a été formulée concernant la nécessité de respecter absolument les codes éthiques et les codes de conduite personnelle dans toutes les organisations humanitaires et de développement, dont l'OIM.

22. Le Comité exécutif a pris note de la déclaration du représentant de l'Association du personnel.

REVISION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2002

23. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a résumé les points principaux du débat ayant eu lieu au sein du Sous-Comité à propos de la révision du Programme et Budget pour 2002 (MC/EX/638). Il avait été noté que la partie administrative du budget restait inchangée à 35.763.000 CHF. La partie opérationnelle s'était accrue de 47,1 millions USD, passant ainsi à un total de 385,5 millions USD, essentiellement en raison des activités nouvelles et élargies en matière de coopération technique et de renforcement de capacités, et des opérations liées aux mouvements dans toutes les régions du monde. Une information plus détaillée avait été demandée concernant les programmes de dédommagement, et un rapport avait depuis lors été distribué aux Etats Membres. Des délégations s'étaient fait l'écho de leurs préoccupations à propos des estimations de contributions volontaires sans affectation spéciale pour 2002, qui étaient inférieures à celles qui avaient été effectivement reçues en 2001. L'Administration avait été instamment priée d'améliorer cette situation et les donateurs encouragés à verser davantage de fonds. Les Groupes africain et latino-américain s'étaient déclarés favorables à l'organisation de réunions entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires et à l'encouragement de consultations régionales sur les problèmes de migration. Le dernier des cinq nouveaux postes d'une durée d'un an axés sur des initiatives d'élaboration de projets était sur le point d'être pourvu. Davantage d'éclaircissements avaient été demandés au sujet de l'utilisation des fonds prélevés sur la partie administrative du budget pour couvrir les dépenses de sécurité du personnel. L'Administration avait indiqué que la partie administrative du budget ne prévoyait aucun crédit pour le paiement de la redevance de l'UNSECOORD, laquelle s'élèverait en 2002 à 800.000 USD. Le Sous-Comité avait recommandé que le Comité exécutif approuve la révision du Programme et Budget pour 2002.

24. Le Comité exécutif a adopté la résolution N° 105 (XCIX), approuvant la révision du Programme et Budget pour 2002.

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR 2003

25. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a déclaré que le Sous-Comité avait examiné l'ajustement proposé pour le barème des quotes-parts de l'OIM pour 2003 (M/EX/639). L'Administration avait brièvement décrit les grands principes sur lesquels le barème des quotes-parts de l'OIM était basé depuis le début des années 1990, en donnant davantage de détails sur le mécanisme de calcul du barème des quotes-parts de l'OIM et des éclaircissements concernant les chiffres présentés dans

le document MC/EX/639. Les pays de l'Amérique latine avaient fait part de leur mécontentement à propos du barème des quotes-parts de l'OIM, basé sur celui des Nations Unies, et demandé qu'un document soit transmis aux ministères pertinents des gouvernements, expliquant clairement comment fonctionnait le barème des quotes-parts de l'OIM, et clarifiant les raisons pour lesquelles, lorsque de nouveaux Membres adhéraient à l'Organisation, les contributions assignées de certains pays continuaient d'augmenter. Le Sous-Comité avait pris note de la proposition de barème des quotes-parts pour la partie administrative du budget pour 2003 et recommandé que l'approbation du barème des quotes-parts pour 2003 soit différée jusqu'à la session de juin 2002 du Comité exécutif, en attendant que l'Administration ait pu soumettre le document explicatif demandé. Depuis lors, un document d'information avait été adressé à tous les Etats Membres.

26. Le Comité exécutif a approuvé l'ajustement proposé au barème des quotes-parts de l'OIM pour 2003, tel que présenté dans la colonne 4, Annexe II du document MC/EX/639.

AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU SOUS-COMITE DU BUDGET ET DES FINANCES

a) Contributions restant dues à la partie administrative du budget

27. Le Comité exécutif a noté que le Sous-Comité du budget et des finances avait examiné la situation sur le plan des contributions assignées restant dues, lesquelles s'élevaient au 30 avril 2002 à un total de 5,6 millions de francs suisses.

28. Un délégué a réitéré la préoccupation de son gouvernement face à la tendance actuelle concernant les arriérés de paiement, notamment au vu du grand nombre de pays qui risquaient de tomber sous le coup de l'article 4 de la Constitution en 2003. Il a demandé qu'un effort spécial soit fait pour veiller à ce que le nombre de pays tombant sous le coup de l'article 4 de la Constitution ne puisse plus augmenter.

29. Un autre délégué a déclaré que les retards de paiement compromettaient la viabilité de l'Organisation et sa capacité à servir les intérêts des Etats Membres et qu'elle n'envoyait pas un bon signal aux Etats Membres qui, en dépit de leurs difficultés, acquittaient leurs contributions. Un troisième orateur a souligné qu'il était impératif pour l'OIM de maintenir une discipline budgétaire dans les budgets de 2002 et de 2003.

30. Sur la recommandation du Sous-Comité du budget et des finances, le Comité exécutif a pris note de la situation actuelle avec vive préoccupation et prié instamment tous les Etats Membres en retard de paiement de tout mettre en œuvre pour s'en acquitter dans les meilleurs délais possibles. En particulier, les Etats Membres dont les contributions étaient restées impayées depuis deux années consécutives ou davantage devaient être instamment priés de les régler intégralement ou de consentir à un plan de remboursement et d'effectuer un premier versement dès que possible.

b) Recherche d'une solution systématique à l'utilisation de l'excédent dégagé par la partie administrative du budget

31. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a indiqué que le Sous-Comité avait examiné le document MC/EX/640 relatif à l'utilisation de l'excédent dans la partie administrative du budget et avait décidé de différer le débat sur une solution systématique à

l'utilisation des excédents dans la partie administrative du budget, à la condition que de nouvelles consultations informelles entre les Etats Membres et l'Administration soient organisées, en vue de définir des options concrètes à soumettre par écrit au Sous-Comité avant sa session d'automne.

32. Le Comité exécutif a approuvé la recommandation susmentionnée du Sous-Comité du budget et des finances.

c) Soutien aux Etats Membres en développement et en transition – Fonds 1035

33. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a indiqué qu'un soutien considérable avait été exprimé en faveur du Fonds 1035 lors des débats qui avaient eu lieu sur la question au sein du Sous-Comité. Les Groupes africain et latino-américain avaient demandé qu'on examine le moyen d'institutionnaliser le Fonds et que des consultations officielles aient lieu à ce propos. Ils avaient également suggéré que les initiatives des missions permanentes à Genève soient prises en considération, en plus des missions à fonctions régionales de l'OIM, et que les missions permanentes concernées à Genève soient tenues informées. Deux Etats avaient souligné que les critères originaux régissant l'utilisation du Fonds semblaient écarter les activités de démobilisation et avaient souligné que le Fonds 1035 traitait de migrations et ne devait rien avoir à faire avec les projets de désarmement. Un soutien en faveur du Fonds avait été exprimé par d'autres Etats, cependant, qui avaient demandé qu'à l'avenir, davantage d'informations soient communiquées concernant son impact. Ils avaient également encouragé les Etats Membres à fournir des contributions sans affectation spéciale.

34. Différents orateurs se sont déclarés favorables au Fonds 1035; ils ont demandé à l'Administration de fournir une analyse des tendances concernant l'utilisation du Fonds et l'allocation géographique des projets, et suggéré de produire une évaluation de l'utilisation faite à ce jour du Fonds.

35. Le Comité exécutif a pris note du Rapport sur le soutien aux Etats Membres en développement et en transition – Fonds 1035, ainsi que du souhait exprimé par les Etats Membres pour la tenue de consultations régulières sur la question.

d) Sécurité du personnel

36. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a indiqué que le Sous-Comité avait examiné le Rapport sur la sécurité du personnel de l'OIM (MC/EX/641). L'Administration avait donné une mise à jour des derniers développements, notamment au sujet des relations entre l'OIM et le Système de sécurité des Nations Unies (UNSECOORD). Tous les orateurs qui s'étaient exprimés avaient souligné l'importance de la sécurité du personnel et demandé que toute décision future concernant un éventuel retrait de l'UNSECOORD soit prise avec l'approbation du Conseil. L'Administration avait été invitée à fournir un plan de substitution étalé dans le temps, de façon à permettre une mise en œuvre sans heurts et à garantir que la sécurité du personnel de l'OIM ne soit à aucun moment compromise. Les Etats Membres avaient demandé que l'Administration fournisse une proposition concrète concernant les sources de financement des dépenses de l'UNSECOORD, et notamment un certain nombre d'options accompagnées d'une analyse détaillée. Il avait été suggéré que ces options englobent l'inscription de certains éléments de dépense de sécurité dans la partie administrative du budget, l'imputation directe des dépenses de sécurité à la partie opérationnelle du budget dans les pays où la sécurité laissait beaucoup à

désirer, et une augmentation de la commission sur frais d'administration. Le Sous-Comité avait pris note du Rapport concernant la sécurité du personnel de l'OIM.

37. L'Administration a été invitée à rédiger rapidement un document sur les différentes options, de telle sorte qu'il soit possible d'organiser une consultation informelle sur la question peu de temps après. Il a été souligné que la sécurité du personnel engageait la responsabilité directe de tous les Etats, et l'OIM a été instamment priée de poursuivre ses discussions avec l'UNSECOORD à New York et avec d'autres organisations et agences à Genève, particulièrement au sein du Comité permanent interinstitutions. S'agissant du financement, il a été indiqué qu'il serait peut-être difficile de fournir un soutien financier dans le cadre de la partie administrative du budget pour des opérations se déroulant dans des Etats non membres de l'OIM; les frais généraux relatifs aux projets devaient donc englober les dépenses de sécurité, que ce soit dans le cadre du système UNSECOORD ou dans le cadre d'une unité indépendante pour la sécurité du personnel. Il serait peut-être utile de disposer d'informations sur les mesures prises par d'autres organisations.

38. Le Comité exécutif a pris note du document MC/EX/641 et approuvé la demande du Sous-Comité du budget et des finances visant à ce que l'Administration fournisse davantage de détails et de propositions concrètes de substitution dans ce domaine.

e) Echange de vues sur l'aperçu préliminaire du Programme et Budget pour 2003

39. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a indiqué que le Sous-Comité avait passé en revue le document SCBF/252 contenant un aperçu préliminaire du Programme et Budget pour 2003. Ce document montrait les effets de l'application du principe de croissance nominale zéro à la partie administrative du budget pour 2003 et indiquait trois domaines de besoins prioritaires (les politiques et la recherche en matière migratoire, les droits de l'homme des migrants et le lien migration-développement). Il contenait en outre une estimation des réductions de coûts qui pourraient être obtenues en transférant certaines fonctions administratives du Siège à la Mission à fonctions régionales de Manille aux Philippines. De nombreux délégués avaient estimé que la croissance nominale zéro devait être maintenue dans la partie administrative du budget pour 2003. D'autres, en revanche, s'étaient déclarés prêts à envisager une augmentation de la partie administrative du budget si davantage d'informations étaient fournies. Certains Etats Membres n'avaient pas voulu appuyer l'augmentation proposée dans les trois secteurs prioritaires, notamment concernant les droits de l'homme des migrants, pour lesquels ils souhaitaient une argumentation plus solide. Davantage de détails avaient également été demandés concernant l'augmentation de coût de 1,3 million de francs suisses, due à l'inflation et aux augmentations automatiques des dépenses de personnel, au taux d'inflation en Suisse et dans les différents bureaux extérieurs, et aux liens entre les augmentations proposées et les recettes que l'on pouvait attendre des contributions assignées des nouveaux Etats Membres. Il avait été proposé que l'Administration indique les endroits où des réductions pourraient être faites si le principe de la croissance nominale zéro était maintenu, et de fournir davantage d'informations détaillées sur les activités spécifiques relevant des trois secteurs prioritaires proposés. Le Sous-Comité avait pris note de l'aperçu préliminaire du Programme et Budget pour 2003.

40. Un Membre a demandé si les dépenses relatives au processus consultatif régional concernaient les activités conduites par l'intermédiaire du Programme sur les politiques ayant trait aux migrations internationales (IMP) ou les activités propres de l'OIM au niveau régional; un

autre a fait observer que l'IMP avait toujours été considéré comme un programme de formation et non comme un processus consultatif régional.

41. Le Président a suggéré, et le Comité exécutif a accepté que l'Administration soit invitée à tenir des consultations avec les Etats Membres après avoir fourni un complément d'informations sur le niveau proposé de la partie administrative du budget pour 2003. Si nécessaire, une réunion complémentaire du Sous-Comité du budget et des finances pourrait se tenir à la fin de l'été pour débattre de la question, en vue de rechercher un consensus sur le niveau de la partie administrative du budget pour 2003.

AUTRES QUESTIONS

42. Un délégué a rendu hommage au Directeur général pour son engagement marqué en faveur des questions de migration et de développement, engagement qui avait été vivement apprécié lors de la visite qu'il avait récemment rendue dans son pays. Un autre délégué a suggéré que la question de la rationalisation des réunions traitant de questions de gouvernance et la limitation de leur nombre fassent l'objet d'un examen, afin d'éviter tout malentendu concernant la planification des réunions futures.

43. Le Comité exécutif a noté que des demandes d'adhésion en qualité de membre avaient été reçues des Gouvernements mexicain et irlandais, les contributions assignées des deux pays ayant été fixées à 1,237 % pour le Mexique et 0,335 % pour l'Irlande. Ces demandes d'adhésion seraient inscrites à l'ordre du jour de la prochaine session extraordinaire du Conseil, de même que les demandes de représentation par des observateurs émanant des Gouvernements de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste et de la République islamique de Mauritanie, de même que de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI).

44. Le Directeur général a remercié les membres du Comité exécutif de leurs observations et suggestions. S'agissant de la déclaration du représentant de l'Association du personnel, il a confirmé que la sécurité du personnel était une priorité absolue revêtant une importance primordiale. L'appartenance de l'OIM au Système UNSECOORD avait été examinée sous l'angle de deux questions, à savoir d'une part si l'UNSECOORD en tant qu'institution répondait aux besoins de l'OIM, et d'autre part si l'OIM pourrait trouver les fonds nécessaires pour couvrir l'augmentation soudaine de la redevance de l'UNSECOORD. L'Organisation avait reçu un certain soutien financier lui ayant permis de mettre sur pied une unité de sécurité du personnel et elle avait entrepris de rédiger un document présentant différentes options, pour permettre aux Etats Membres de prendre une décision en la matière. D'ores et déjà, l'UNSECOORD se montrait plus attentive aux attentes de l'OIM qu'elle ne l'avait été six mois plus tôt. Le coût que représentait la couverture de la redevance accrue de l'UNSECOORD ou de la mise sur pied d'un système parallèle restait à éclaircir. Les différentes options à l'étude étaient décrites dans le Rapport du Sous-Comité du budget et des finances et seraient une nouvelle fois débattues lorsque le document qui devait y être consacré aurait été distribué aux Etats Membres.

45. Le but de la délocalisation à Manille était de renforcer le rapport coût-avantage de l'Organisation; toutefois, une certaine mesure d'expérimentation était inévitable. L'Administration procéderait à une analyse du rapport coût-avantage de la délocalisation du Service de Technologie de l'information (TI) à Manille. La question de savoir si le traitement des demandes de remboursement de frais médicaux à Manille se révélerait un succès restait à voir, et

d'autres dispositions pourraient être prises si nécessaire. Il a souligné qu'aucun emploi ne serait sacrifié et que ce processus de délocalisation s'effectuerait de manière graduelle.

46. S'agissant du recrutement, il a donné l'assurance que l'Administration se conformerait au Statut et Règlement du personnel, même si les règles contenues dans cet instrument laissaient une certaine latitude à l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire. Bien entendu, l'Administration souhaitait accorder toute l'attention voulue au perfectionnement des membres du personnel et à leurs besoins de promotion, raison pour laquelle la priorité était donnée aux candidats internes lorsque des vacances d'emplois voyaient le jour. Toutefois, la représentation géographique équitable et l'équilibre entre les sexes avaient eux aussi leur importance et il ne serait pas forcément possible de satisfaire ces deux points au moyen de recrutements internes. Les représentants des nouveaux Etats Membres et des nouvelles régions devaient prendre place dans l'Organisation au fur et à mesure que les activités de cette dernière prenaient plus d'expansion. L'Administration poursuivrait ses efforts pour atteindre l'équilibre requis en consultation avec le Comité de l'Association du personnel.

47. Il a confirmé qu'une évaluation du Fonds 1035 serait effectuée pour servir de base à d'éventuels ajustements en dépit du succès initial du Fonds.

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION

48. Conformément à la Résolution du Conseil N° 972 (LXXIV) du 26 novembre 1997, le Comité exécutif ne se réunirait pas en novembre 2002. La prochaine session aurait donc lieu au printemps 2003 à Genève, les dates provisoirement retenues étant les 3 et 4 juin 2003.

CLOTURE DE LA SESSION

49. La quatre-vingt-dix-neuvième session du Comité exécutif de l'Organisation internationale pour les migrations s'est clôturée le mardi 4 juin 2002 à 12 h 50.